



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

Direction des relations avec
les collectivités locales
bureau du développement local et
de l'intercommunalité

**Réunion de la commission départementale de
coopération intercommunale**

Le jeudi 15 septembre 2016 à 9 heures 30

Le jeudi 15 septembre 2016, dans les salons d'honneur de la préfecture, s'est réunie la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sous la présidence de Monsieur Laurent TOUVET, préfet de l'Ain, en présence de :

► **Représentants des communes :**

- Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux
- Marie-Jeanne BÉGUET, maire de Civrieux
- Ali BENMEDJAHED, maire de Chalamont
- Jean-Pierre CARMINATI, maire de Nantua
- M. Régis CASTIN, maire de Saint-Germain-les-Paroisses
- Patrick CHAIZE, maire de Vonnas
- Mireille CHARMONT-MUNET, maire d'Artemare
- Jacky DUTRUC, maire de Reyrieux
- Philippe EMIN, maire de Cormaranche-en-Bugey
- Daniel FABRE, maire d'Ambérieu-en-Bugey
- Claude JACQUET, maire de Chaveyriat

► **Représentants des EPCI à fiscalité propre :**

- Daniel BEGUET, président de la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes
- Jacques BERTHOU, conseiller communautaire de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- Guy BILLOUDET, président de la communauté de communes du Pays de Bâgé
- Liliane BLANC-FALCON, présidente de la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine
- Michel BRUNET, président de la communauté de communes du canton de Saint Trivier-de-Courtes
- Jean DEGUERRY, président de la communauté de communes Haut-Bugey
- Jean-Claude DESCHIZEAUX, président de la communauté de communes Montmerle-3 Rivières
- Thierry DUPUIS, président de la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon
- Michel FONTAINE, président de Bourg-en-Bresse Agglomération

- Christophe GREFFET, président de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle
- Bernard GRISON, président de la communauté de communes Dombes-Saône-Vallée
- Jean-Louis GUYADER, président de la communauté de communes Plaine de l'Ain
- Jean-Luc LUEZ, président de la communauté de communes de La Vallière
- Liliane MAISSIAT, vice-présidente de la communauté de communes Haut-Bugey
- René VUILLEROD, président de la communauté de communes Bugey-Sud

► **Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes :**

- Bernard ARGENTI, délégué du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Henri GUILLERMIN, président du syndicat mixte Bresse-Revermont-Val-de-Saône

► **Représentants du Conseil départemental :**

- Damien ABAD, président du conseil départemental
- Jean-Yves FLOCHON
- Catherine JOURNET
- Muriel LUGA-GIRAUD

► **Représentants du Conseil régional :**

- Sylvie GOY-CHAVENT

Assistaient également à cette réunion sans voix délibérative :

- Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley
- Francis BONNET, directeur départemental des finances publiques
- Christian CUCHET, directeur des relations avec les collectivités locales
- Ninon LEGE, adjointe du directeur départemental des territoires
- David BAUDRAND, chef du bureau du développement local et de l'intercommunalité
- Ghislaine ROMITI, adjointe au chef du bureau du développement local et de l'intercommunalité

Membres excusés :

- Alain BERTOLINO, président de la communauté de communes du Valromey (pouvoir donné à M. VUILLEROD)
- Etienne BLANC, vice-président du Conseil régional (pouvoir donné à Mme GOY-CHAVENT)
- Christophe BOUVIER, président de la communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Marie CASTELLANI, maire de Rignieux-le-Franc (pouvoir donné à Mme BEGUET)
- Yves CLAYETTE, maire de Châtillon-sur-Chalarnonne
- Charles DE LA VERPILLIERE, conseiller départemental (pouvoir donné à M. FLOCHON)
- Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse
- Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel, (pouvoir donné à M. GRISON)
- Ghislaine PERNOD, maire d'Oncieu (pouvoir donné à M. EMIN)
- Michel PERRAUD, maire d'Oyonnax (pouvoir donné à M. FABRE)
- Patrick PERREARD, président de la communauté de communes du Pays Bellegardien (pouvoir donné à M. DEGUERRY)
- Bernard PERRET, maire de Viriat (pouvoir donné à M. CARMINATI)
- Régis PETIT, maire de Bellegarde-sur-Valserine
- Daniel RAPHOZ, maire de Ferney-Voltaire (pouvoir donné à M. CHAIZE)

Le quorum étant atteint, Monsieur le préfet ouvre la séance.

M. le préfet remercie les membres de la commission de leur assiduité tout au long des travaux de la commission. Le travail réalisé aura une portée importante sur ensemble du département et ce pour de nombreuses années.

Il constate que le quorum est atteint à l'ouverture de cette séance (33 présents, 10 pouvoirs).

M. le préfet rappelle qu'il a adressé les arrêtés mettant en œuvre le schéma départemental de coopération intercommunale entre mars et juin. Les conseils municipaux, syndicaux et communautaires concernés disposaient d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Il ressort des avis de ces conseils que les prescriptions du SDCI recueillent la majorité requise à l'exception de l'extension de la communauté de communes Bugey Sud.

M. le préfet aurait souhaité qu'un consensus se dégage sur cette évolution du périmètre de Bugey Sud mais il constate qu'un blocage existe malgré l'importante concertation menée avec les élus du secteur. Il note que la communauté de communes Bugey Sud était favorable à une extension à 11 communes du Valromey mais s'oppose à une extension à 12 communes. Certaines communes de Bugey Sud et du Valromey s'opposent à cette extension sur le fond, d'autres pour des raisons tenant au calendrier qui serait trop resserré. Il note que ce calendrier serré résulte d'une absence de travail à ce jour. D'autres communautés dans le département ont rattrapé ce retard avec le soutien des services de l'État. Ceux-ci ont été et seront disponibles pour accompagner les communautés.

M. le préfet rappelle que l'extension de Bugey Sud à 12 communes du Valromey résulte d'une proposition adoptée par la CDCI lors de sa séance du 10 juin 2016 (adoption par 33 voix contre 5). Cette proposition a été transmise pour avis aux communautés et communes concernées. La majorité de la moitié des conseils municipaux représentant la moitié de la population n'est pas atteinte.

M. le préfet souligne que dans l'intérêt de ce territoire, il propose de mettre en œuvre l'extension de la communauté de communes Bugey Sud aux 12 communes membres malgré l'avis défavorable des communes. Si la CDCI n'émet pas un avis favorable à la majorité simple, il lui faudra alors trouver une proposition conforme à la loi (à la majorité des deux tiers de ses membres) car la communauté de communes du Valromey compte moins de 5 000 habitants.

Certains expriment le souhait qu'Anglefort intègre la communauté de communes du Valromey pour qu'elle dépasse les 5 000 habitants. M. le préfet, s'il admet l'intérêt de cette proposition, ne peut que regretter la tardiveté de celle-ci. En effet, la communauté de communes du pays de Seyssel dans le cadre du SDCI de Haute-Savoie va fusionner avec deux autres communautés : cette proposition a recueilli l'avis favorable de 17 communes sur 26. M. le préfet de Haute-Savoie a compétence liée et devra constater cette fusion. Il ajoute que la commune d'Anglefort pourra à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du droit commun, poursuivre son objectif de rejoindre la communauté de communes Bugey Sud.

En accord avec Mme BEGUET, rapporteure de la commission et mesdames BACONNIER et CHARMONT-MUNET, assesseures, il propose que les élus de ce territoire soient auditionnés par la CDCI.

M. CHARVET, maire de Lompnieu, remercie M. le préfet et les membres de la commission. Il rappelle que le projet de SDCI proposait initialement une fusion des communautés de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey. Cette fusion était acceptée par 14 des 15 communes du Valromey mais a été écartée sous prétexte qu'elle ne serait pas viable à terme. La CDCI a alors adopté lors de sa séance du 14 mars un amendement tendant à partager le Valromey entre les communautés de communes du Plateau d'Hauteville et Bugey Sud. Cette proposition qui entraîne la fin d'un projet de territoire construit depuis 20 ans a déclenché l'hostilité tant des élus que de la population.

Lors de la CDCI du 10 juin 2016, il a été proposé que les 12 communes du Valromey soient intégrées à la communauté de communes Bugey Sud. Cette extension de la communauté de communes Bugey Sud n'a pas recueilli l'avis favorable d'une majorité qualifiée de communes et il est désormais proposé de passer outre. Cette extension n'est pas la meilleure solution car il faudra restituer aux communes des compétences et du personnel non repris par la communauté de communes Bugey Sud. De plus, les communes du Valromey devront financer un SIVOM pour exercer les compétences restituées alors qu'elles sont des communes pauvres. Or, la loi NOTRe préconise un accroissement de la solidarité financière.

Il paraît souhaitable que la communauté de communes du Valromey, communauté de montagne, soit étendue à Anglefort. Il sera alors possible de travailler avec Bugey Sud, voir avec Bugey Sud et le Plateau d'Hauteville, sur une fusion à l'horizon 2020.

M. THIBOUD, maire d'Anglefort, indique qu'en 2012, lorsque sa commune a été obligée de rejoindre une communauté,, elle a fait le choix de rejoindre la communauté de communes du pays de Seyssel. Cette communauté va fusionner avec deux autres et il est apparu que cette nouvelle communauté fusionnée verra son périmètre évoluer. Cela induira une forte augmentation de la fiscalité pour les habitants. Or, dans l'Ain, les habitants ne disposent pas des mêmes moyens. M. le maire affirme que sa commune n'a pas sa place dans cette communauté à venir. M. ABAD a proposé aux élus d'Anglefort de rejoindre la communauté de communes du Valromey avec laquelle il existe des nombreux points de convergences, notamment l'attachement au Grand Colombier, des investissements importants en faveur des écoles et du tourisme.

M. JUILLET, maire de Champagne-en-Valromey, et les élus de sa commune ont étudié la proposition récente de rattacher Anglefort à la communauté de communes du Valromey. Mais les élus du conseil municipal sont convaincus depuis de nombreuses années que l'avenir de leur commune est de rejoindre Bugey Sud. L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale et sa mise en œuvre a donné lieu à de nombreux rebondissements, sources de conflit, de perte de temps et d'argent ainsi que d'agacement de la population. M. le maire est conscient que depuis l'échec de la fusion des 4 communautés constitutives de Bugey Sud avec le Valromey en 2010, cette extension va entraîner des difficultés pour Bugey Sud. Toutefois, celle-ci est nécessaire pour que le territoire redevienne attractif et il est indispensable que cela intervienne avant 2020. Il faut désormais concentrer les efforts sur ce projet cohérent et d'avenir qui bénéficiera à la population.

M. BOLON, maire de Vieu, souligne que depuis des mois les élus travaillent pour trouver une solution. Certaines solutions paraissent naturelles selon les textes mais sont pénalisantes pour les territoires. Les communautés doivent se développer en fonction de leur population et de leur territoire. Une solution nouvelle se fait jour ; elle doit être étudiée par la CDCI.

M. le préfet remercie les maires auditionnés pour leur intervention qui éclaire les travaux de la commission.

M. le préfet donne la parole à M. VUILLEROD qui souhaite ouvrir le débat au sein de la commission.

M. VUILLEROD informe les membres de la commission que M. BERTOLINO, président de la communauté de communes du Valromey n'a pu assister à cette séance et s'en excuse. M. BERTOLINO l'a par conséquent chargé de porter à la connaissance de la commission les éléments suivants.

M. BERTOLINO rappelle tout d'abord que la proposition de M. le préfet de fusionner les communautés de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey avait recueilli un avis très largement favorable des communes du Valromey. Le 14 mars 2016, la CDCI a adopté un amendement séparant les communes du Valromey puis le 10 juin, la commission a adopté non une fusion du Valromey avec Bugey Sud mais une extension de Bugey Sud à la totalité des communes du Valromey. Cette proposition ne règle rien car il sera nécessaire de créer un SIVOM pour gérer les compétences restituées et laissera à la charge des communes 500 000 €. Les communes du Valromey perçoivent peu de fiscalité professionnelle. Par conséquent, les attributions de compensation seront faibles voire négatives. Il note que la Cour des comptes dénonce le nombre important de syndicats. M. BERTOLINO met en avant que si les communes de Bugey Sud et du Valromey sont opposées à cette extension de Bugey Sud, elles sont favorables à une fusion à l'horizon 2020. Dès lors, il est nécessaire que le Valromey s'étende à la commune d'Anglefort. Il ajoute que l'extension au 1^{er} janvier 2017 est une catastrophe qui sera pire que la fusion avec le Plateau d'Hauteville.

M. VUILLEROD souhaite exprimer sa colère. Il rappelle les différentes étapes du SDCI : droit au repos pour Bugey Sud en octobre 2015, à la faveur de la création d'une commune nouvelle, extension forcée de Bugey Sud à Groslée, proposition d'extension à 11 puis 12 communes. Il ajoute que Bugey Sud est une communauté issue d'une fusion récente de 4 communautés. Le travail lié à cette fusion n'est pas encore achevé. Au 1^{er} janvier 2016, la communauté devait reprendre la gestion d'équipements (notamment des gymnases) mais cette prise de compétence ne se réalisera pas car il ne serait alors pas possible de conduire l'extension qui pourrait être imposée.

Le rejet de cette extension est large puisque les communes qui ont émis un avis défavorable représentent les deux tiers de la population. Ce rejet n'est pas celui du Valromey puisque les deux tiers des communes sont favorables à une fusion à l'échelle du SCOT à l'horizon 2020. Bugey Sud qui constitue un bassin d'emploi et le poumon économique de ce territoire ne peut supporter un tel déni de démocratie. Il faut construire un territoire cohérent en dehors de la contrainte de calendrier imposée par la loi NOTRe.

Cette construction se ferait en 2 temps (d'abord intégration d'Anglefort au Valromey puis une fusion en 2020) et laisserait un délai suffisant pour conduire des études et bâtir un projet de territoire.

Bugey Sud doit gérer les dossiers sensibles de l'aire d'accueil et de la gare de Culoz. Intégrer les 12 communes du Valromey c'est mettre fin au SIVOM bas Bugey, ce qui obligera Bugey Sud à reprendre l'ensemble des personnels et des missions. Dans le même temps, le syndicat mixte du PETR du pays du Bugey devrait disparaître faisant naître une incertitude pour le FEADER, initiative Bugey et les personnels de ce syndicat. Bugey Sud n'aura pas les moyens de faire face à tous ces défis.

M. ABAD a évoqué avec les élus il y a deux mois l'idée de rattacher Anglefort au Valromey. Mais l'opposition de la communauté de communes à laquelle est rattachée Anglefort constitue une première difficulté. La 2ème difficulté tient au fait que cette communauté est située dans un autre département. M. ABAD est toujours favorable à ce rattachement mais il faut effectivement se poser la question de savoir s'il faut soutenir cette hypothèse qui pose un problème juridique et induira une impossibilité d'aboutir ou soutenir une solution qui aboutira car ne posant pas de problèmes juridiques.

Il regrette que des problèmes de personnes n'aient pas permis d'aboutir, plut tôt, à une meilleure solution comme la fusion des communautés de communes à l'échelle des SCOT avec intégration d'Anglefort.

M. ABAD affirme que la moins mauvaise solution est de maintenir la proposition d'extension de Bugey Sud aux 12 communes du Valromey. La préparation de cette intégration suppose un travail important et il serait souhaitable qu'une médiation comme celle réalisée par M. BERTHOU pour l'extension de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain soit mise en place.

M. le préfet précise que dans le cadre de cette intégration il faudra calculer le coût des charges transférées par les communes du Valromey à Bugey Sud. Ce calcul permettra d'établir le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à ces communes. M. le préfet note que la contrainte de temps est imposée par la loi et qu'elle est d'autant plus forte que l'on a trop attendu. Enfin, s'agissant d'Anglefort, il souligne l'intérêt du rattachement d'Anglefort à une communauté de l'Ain mais cette proposition tardive ne peut aboutir : si cette hypothèse avait été présentée il y a un an, il en aurait été sans doute différemment.

M. BERTHOU souligne qu'il y a quelques mois il existait une opposition très forte à l'extension de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain du fait des craintes liées aux finances, au sort des personnels, aux compétences restituées à transférer à un SIVOM. Tout n'est pas actuellement réglé mais la volonté de discuter avec l'appui des services de l'État a conduit à des avancées significatives. Tout ne s'arrêtera pas en 2017 et cette extension sera bientôt un ancien souvenir. Le calendrier légal s'impose et il faudra faire pour le mieux. Une médiation peut contribuer à rassurer.

Mme GOY-CHAVENT craignait une absence de solution pour ce secteur. La solution proposée par M. le préfet ne sera pas forcément comprise et intégrée par les élus du territoire. Toutefois, il ne semble pas en exister d'autres. Il sera nécessaire que les élus se rencontrent rapidement pour travailler sur les conséquences de cette extension.

M. le préfet concède que cette extension n'est pas la solution idéale et qu'il y aura des retours de compétences aux communes. Celles-ci pourront alors soit passer des conventions entre elles, soit créer un SIVOM pour gérer en commun les compétences non reprises par Bugey Sud. Les élus de ce territoire devront se rencontrer pour travailler sur cette extension.

M. ABAD confirme qu'il s'agit de la moins mauvaise des solutions et qu'un SIVOM est nécessaire pour la reprise de compétences. Quant à Anglefort, il faudra faire aboutir son intégration dans une communauté de communes située dans l'Ain dans le cadre du droit commun en 2017.

M. FONTAINE comprend la détresse de M. le président de la communauté de communes Bugey Sud. Une fusion est un investissement important pour les élus. Une médiation et un soutien de l'État sont nécessaires mais il est également utile d'avoir recours à un cabinet extérieur car il faudra être opérationnel dans un temps très court.

M. VUILLEROD doute que le travail de la CLECT suffise à régler les problèmes financiers qui se poseront. Il sera difficile d'être prêt au 1^{er} janvier 2017. Le risque est grand de devoir arrêter le projet Actipole qui a été lancé à mi mandat avec le soutien de l'État.

M. BONNET rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est une communauté de communes à fiscalité propre et que les transferts de compétences sont neutres. En effet, les transferts de charges à la communauté ou les restitutions de compétences aux communes sont pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation des communes. Un travail précis d'estimation des charges doit être réalisé.

Mme GOY-CHAVENT note que les élus du Valromey se pose la question de la reprise du personnel.

Mme BLANC-FALCON rappelle que la communauté de communes de la vallée de l'Albarine connaît la même problématique dans le cadre de son intégration à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Certains agents seront repris par la communauté car ils exercent leurs fonctions sur des missions transférées à la communauté de communes. Les autres devront être repris par les communes membres. La communauté de communes de la vallée de l'Albarine avait des ressources qui seront transférées à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Une attribution de compensation devra être calculée pour chaque commune. Cette attribution devrait permettre aux communes d'assumer la charge des compétences rétrocédées et de payer les agents qui seront repris par les communes. Ces attributions sont calculées à un instant T et ne suivront pas l'évolution du coût des charges.

M. le préfet remercie les membres de la commission de ces échanges et soumet au vote de la commission son projet de passer outre. Il rappelle que l'avis favorable de la CDCI sera adopté à la majorité simple de la commission. Si la commission n'est pas favorable au passer outre, elle devra alors trouver une solution alternative à la majorité des deux tiers des membres de la commission (soit 32 voix).

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

Nombre de votants : 43	
Bulletins blancs : 3	Bulletins nuls : 1 (2 bulletins dans la même enveloppe)
Favorables : 29	Défavorables : 10

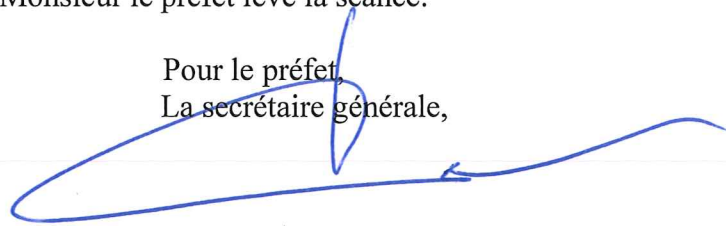
La commission émet par conséquent un avis favorable à l'extension de la communauté de communes Bugey Sud aux 12 communes du Valromey.

M. BERTHOU accepte le rôle de médiateur.

M. le préfet demande à Mme la sous-préfète de Belley de réunir dès la semaine qui suivra la présente commission un groupe de travail composé des services de l'État (DDFIP et préfecture), des élus et des services administratifs des deux communautés. Ce groupe sera présidé par Mme la sous-préfète de Belley et M. BERTHOU.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet lève la séance.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the typed name of the signatory.

Caroline GADOU